

## NOUVEL HÉLICOPTÈRE

Les Forces armées du Canada doivent recevoir 74 hélicoptères légers d'observation *Bell*, dont la livraison se fera au rythme de cinq par mois, dès la mi-année 1975.

Le *Bell OH-58A* sera utilisé par les groupes de combat au Canada et les Forces terrestres en Europe



pour l'observation visuelle, le réparation des cibles et le réglage du tir, la reconnaissance armée, le commandement et le contrôle, les travaux légers d'aérophotogrammètrie et le transport des troupes et des cargaisons.

Il suffit d'un pilote pour manoeuvrer l'hélicoptère *OH-58A*, qui est doté d'un seul turbopropulseur et dont le poids utile est de 727 livres, à l'exclusion du pilote et du carburant. L'appareil peut transporter trois militaires et tout leur équipement, ou même quatre, en cas d'urgence, à part le pilote. Sa vitesse de croisière est de 110 noeuds et il peut voler plus de trois heures sans faire le plein.

Le nouvel hélicoptère est une adaptation du *Bell Jet Ranger* aux besoins militaires.

Ces appareils modernes remplaceront le parc vieillissant de 44 petits hélicoptères et appareils à ailes fixes, y compris le *CF-112* et les appareils légers *L-19* et *L-182*, utilisés actuellement par les Forces armées du Canada.

## ÉTUDE SUR LES CENTRES DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES

Le rôle des centres de santé communautaires face aux normes sanitaires du Canada, sera examiné dans le cadre du programme permanent ayant pour objet d'appliquer les propositions des groupes d'experts du Comité du coût des soins en ce qui a trait à la diminution des coûts.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a fait part de cette nouvelle récemment en faisant rapport sur les activités du Comité de direction sur le coût des soins.

C'est lors de la réunion du mois de juillet du Comité de direction sur le coût des soins que l'entente s'est faite pour mettre sur pied un groupe de travail qui effectuera une étude détaillée du développement et du rôle des centres de santé communautaires. Les domaines qui devront être étudiés comprennent l'administration, la participation des consommateurs, les rapports entre le personnel médical, les services, le financement et d'autres questions connexes.

Le comité fédéral-provincial de direction demandera à des autorités sanitaires, à des représentants d'organismes et à des consommateurs de se joindre au groupe d'étude, afin de fournir des renseignements et de présenter leurs opinions au sujet des centres de santé communautaires.

Au cours de cette même réunion, il y a eu aussi des discussions avec le Dr Gaston Rodrigue, le Dr B.-L.-P. Brosseau, le Dr W.R. Slatkoff et M. E.L. Casey, qui représentaient l'Association des hôpitaux du Canada (A.H.C.).

Des membres du comité de direction et des représentants de l'A.H.C. ont fait la revue des domaines d'intérêt mutuel en rapport avec l'exposé de l'A.H.C. sur les propositions des groupes d'experts et ils ont fixé la date d'une deuxième réunion pour reviser les moyens et les façons de mettre en application les propositions pour restreindre les coûts dans les hôpitaux.

Le Comité de direction a reçu des mémoires de l'Association médicale canadienne et de l'Association des hôpitaux du Canada, des commentaires préliminaires de l'Association des infirmières canadiennes, ainsi que des exposés de nombre d'associations intéressées, et de particuliers. Le Comité rencontrera des représentants d'associations et d'autres personnes lors de ses sessions mensuelles.

## ACCORD CANADA-CAMEROUN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que conformément au Mémoire d'entente signé à Ottawa, le 10 septembre dernier, entre le président de la République Fédérale du Cameroun, Son Excellence El Hadj Ahmadou Ahidjo et le premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, un Accord en matière de coopération économique et technique entre les deux pays a été signé, récemment, par M. Charles Onana Awana, ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, et M. Donald S. Macdonald, président du Conseil privé.

La conclusion de cet Accord constitue une étape particulièrement significative dans les relations canado-camerounaises en matière de développement puisqu'il établit les modalités de coopération applicables aux programmes et projets de développement qui seront mis en oeuvre.